



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

affiliation

Question écrite n° 7594

Texte de la question

De nombreux loueurs de chambres d'hôtes maintiennent une activité économique avec une faible clientèle dans des secteurs disposant le plus souvent de structures hôtelières insuffisantes. Ils s'insurgent du fait que l'URSSAF leur réclame des cotisations, avec toutes les conséquences qui en découlent, cotisations qu'ils estiment, à juste titre, sans rapport avec l'importance de leur activité d'accueil, celle-ci ne constituant qu'un faible complément de revenus juste suffisant pour entretenir le patrimoine immobilier de nos campagnes. M. Arnaud Lepercq demande à Mme le secrétaire d'Etat au tourisme si le Gouvernement envisage d'apporter une réponse précise permettant de régler ce conflit le plus rapidement possible, et notamment dans les zones de revitalisation rurale.

Texte de la réponse

Les chambres d'hôtes constituent un facteur fort de développement économique et d'aménagement du territoire. La secrétaire d'Etat au tourisme est donc attachée au développement d'une telle activité dans les meilleures conditions. Aussi, une concertation étroite a été instaurée avec la Fédération nationale des gîtes de France et du tourisme vert, en liaison avec le ministère de l'emploi et de la solidarité, de façon à mieux prendre en compte les attentes des propriétaires des chambres d'hôtes, tout en veillant au respect des règles de concurrence en matière d'accueil touristique et, sur ce point, à l'équité entre les travailleurs non salariés. Une réflexion est en cours sur la clarification de la réglementation et sur les simplifications pouvant être apportées, en matière de législation de sécurité sociale, aux travailleurs non salariés exerçant une activité accessoire procurant de faibles revenus.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Lepercq](#)

Circonscription : Vienne (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7594

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4610

Réponse publiée le : 16 mars 1998, page 1526